

**LE REVENU**

**DE SOLIDARITÉ**

**ACTIVE (RSA)**

Un document créé par des bénéficiaires  
pour des bénéficiaires

# À SAVOIR

- \* Le Département de l'Ardèche est la collectivité en charge du revenu de solidarité active (rSa). C'est une compétence « obligatoire » (que donne la Loi) pour les Départements partout en France.
- \* Le rSa a deux volets : un volet financier « l'allocation », un volet accompagnement « le parcours d'insertion ».

## LE RSA

Est-ce pour moi ?

## LE RSA

C'est quoi ?

- Une allocation gérée et financée par le Département qui est versée soit par la Caisse d'allocation familiale (CAF), soit par la Mutualité sociale agricole (MSA). Son montant dépend de la composition et des ressources du foyer.
- Un accompagnement individualisé et réalisé par un référent pour faciliter le retour à une autonomie financière en dehors du dispositif RSA.

### L'accompagnement personnalisé :

Il se fait dans le cadre d'un contrat (« contrat d'engagements réciproques » - CER - ou le « projet personnalisé d'accès à l'emploi » - PPAE) qui définit les objectifs et les moyens de l'accompagnement. Sa signature engage les deux parties : le bénéficiaire et le Département, dans un respect mutuel.

### Je suis concerné :

- Si mes ressources sont insuffisantes (plafond fixé par la loi),
- Si je réside en France de façon stable et permanente,
- Si je suis âgé de plus 25 ans (ou moins de 25 ans sous conditions).

## ALLER PLUS LOIN

Un test d'éligibilité au RSA est disponible sur [caf.fr](http://caf.fr) ou [msa.fr](http://msa.fr)

Le versement de

## MON ALLOCATION

Quels sont

## MES DROITS ?

Le droit à une allocation qui vise à :

- M'assurer un revenu minimum mensuel
- Compléter mes revenus quand je reprends une activité à temps partiel
- Me permettre un accès à des droits complémentaires (couverture maladie universelle, chèque énergie, carte de transport Illico...)
- Me donner une place active dans le dispositif RSA à travers la participation aux équipes partenariales et aux groupes ressources.

Le droit à un accompagnement organisé avec mon référent qui m'accompagne et me soutient dans mes démarches d'insertion :

- professionnelles
- sociales
- de création d'activité

Il est lié au :

- Renvoi dans les temps de ma déclaration trimestrielle de ressources à la CAF ou à la MSA
- Signalement rapide à la CAF ou à la MSA de tout changement dans ma situation (emploi, adresse, composition du foyer...)

Parallèlement,

## JE DOIS

- Rencontrer régulièrement mon référent et respecter mes rendez-vous
- Engager les démarches validées dans mon contrat d'accompagnement personnalisé

